

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Devis Gironde Numérique – répartition de la dépense entre le budget du CCAS et le budget annexe de la RA (Résidence Autonomie)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 9

Nombre de présents : 9 votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 24 Juin 2026

Présents : Philippe CAMON-GOLYA, Isabelle SABIDUSSI, Catherine UROS, Colette MARCHAL, Léa SARREAU, Cécile GARCIA, Marie-Hélène CARRASSET, Coralie RAMIO, Laure AYPHASSORHO

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Isabelle SABIDUSSI

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que les actes afférents au CCAS et à la Résidence Autonomie qui doivent être visés par la Préfecture sont déposés sur un outil numérique « Pastell ».

Actuellement, ces actes sont publiés de manière dématérialisée sur le site internet de la commune après avoir été visés sur « Pastell ». Mais cette publication est contraignante puisqu'il faut après le retour du document visé sur l'outil « Pastell » réaliser diverses manipulations pour le publier sur le site internet.

Or, un paramétrage par Gironde Numérique sur Pastell pourrait permettre de publier l'acte lors du dépôt du document sur Pastell. Cette solution permettrait un gain de temps mais surtout d'éviter tout oubli de publication.

Monsieur le Président présente donc un devis de Gironde Numérique pour cette prestation qui s'élève à 450 € HT-540 € TTC.

Il propose de répartir la dépense entre les deux budgets du CCAS et de la RA en fonction de l'utilisation de l'outil par ces différents services à savoir 10 % par le CCAS et 90 % par la RA.

La dépense serait ainsi répartie : 54 € sur le budget principal du CCAS compte 6156 et 486 € sur la RA compte 61568. Monsieur le Président précise que les crédits sont suffisants sur les chapitres 011 des deux budgets.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

DECIDE d'opter pour ce paramétrage qui permettra d'obtenir l'outil « open data » sur Pastell auprès de Gironde Numérique.

ACCEPTE de répartir la dépense comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants sur les chapitres 011 du budget du CCAS et du budget annexe de la RA.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

* * *

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire

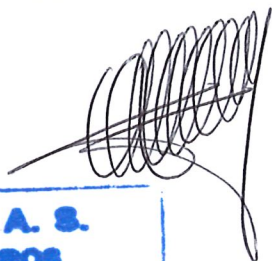
Après envoi en Préfecture

Le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme

Le Président

Philippe CAMON-GOLYA



**C. C. A. S.
d'AUROS**

La secrétaire de séance

Isabelle SABIDUSSI

